

## Mon projet est-il éligible ?

Pour pouvoir déposer une demande de subvention Leader, mon projet doit respecter ces conditions :

- **En tant que porteur de projet, j'ai une existence juridique.** Je suis soit : une entreprise, une association, un syndicat, un agriculteur, une collectivité territoriale ou un établissement public, et je dispose d'un numéro officiel d'identification (SIRET).
- **Mon projet doit être situé dans le périmètre du PETR Bruche Mossig**, couvrant les 68 communes composant les Communautés de Communes suivantes : Mossig et Vignoble, Vallée de la Bruche et Région de Molsheim Mutzig (voir la page suivante). →
- **Mon projet doit répondre à une ou plusieurs des thématiques** suivantes, correspondantes aux fiches actions :
  1. Renforcement de l'attractivité du territoire pour les jeunes actifs et les familles : évènementiel, loisir, sport, numérique
  2. Adaptation des circuits économiques et touristiques aux enjeux écologiques : circuits courts, tourisme durable
  3. Appuis à la transition des mobilités et les alternatives à la voiture individuelle : vélo, marche, transports publics, covoiturage
  4. Coopération, par le partage des bonnes pratiques avec d'autres territoires
- **Mon projet doit être co-financé par une entité publique à hauteur d'au moins 20% du budget éligible du projet.**
  - Pour les porteurs publics ainsi que les associations qualifiées de droit public, il peut s'agir de leur autofinancement (avec leurs fonds propres).
  - Pour les porteurs privés, il faut trouver une autre source de subvention couvrant au moins 20% du budget.
  - Si aucun co-financement n'a été trouvé, adressez-vous aux chargés de mission Leader pour faire une demande au titre d'un fonds régional spécifique.
- **La somme des dépenses éligibles de mon dossier doit être supérieure à 3 000€.**  
La subvention Leader maximum est de 50 000€.